

Plan de cours

☐ Informations générales

Cours	
Sigle et section	PSY7425-A1
Titre	Syndromes neuropsychologiques de l'adulte
Nombre de crédits	3 crédits <i>Note : Voir ci-dessous la charge de travail attendue pour chaque crédit de cours.</i>
Trimestre et année	Automne 2026
Horaire	Jeudi 8h30 à 11h30 <i>Note : Vous trouverez le local dans votre Centre étudiant ou dans votre Centre corps professoral. Cette information est <u>confidentielle</u> et ne doit pas apparaître sur le plan de cours.</i>
Mode d'enseignement ¹	En personne <i>Voir la définition de chaque mode d'enseignement.</i>
Site StudiUM disponible	Oui
Description courte et préalables du cours disponibles ici : https://admission.umontreal.ca/repertoire-des-cours/	

¹Les cours dont le mode d'enseignement est autre qu'en personne doivent obligatoirement avoir été approuvés par la direction du Département de psychologie avant la soumission du plan de cours.

Personne enseignante responsable du cours	
Nom	Anne Gallagher, Ph.D., professeure titulaire, neuropsychologue
Coordonnées	anne.gallagher@umontreal.ca
Disponibilités	Présence en classe à la pause ou à la suite du cours ou sur rendez-vous

Auxiliaire d'enseignement (1)	
Nom	Andréanne René, candidate au Ph.D.
Coordonnées	andreanne.rene@umontreal.ca
Disponibilités	Sur rendez-vous, par courriel ou via les forums sur StudiUM

Auxiliaire d'enseignement (2)	
Nom	Elisa Gaillard, candidate au Ph.D.
Coordonnées	elisa.gaillard@umontreal.ca
Disponibilités	Sur rendez-vous, par courriel ou via les forums sur StudiUM

Plan de cours

□ Apprentissages visés

Objectifs généraux

Familiariser l'étudiant.e avec les principaux syndromes neuropsychologiques de l'adulte et de la personne âgée, d'origine développementale ou acquise, leur étiologie et leur sémiologie, afin d'être en mesure de les reconnaître en milieu clinique.

Objectifs spécifiques

1. Reconnaître la présentation clinique des grands syndromes neuropsychologiques chez l'adulte.
2. Se familiariser avec la prévalence, la symptomatologie et l'étiologie des syndromes.
3. Savoir identifier les critères diagnostiques et le tableau neuropsychologique des syndromes abordés.
4. Acquérir une compréhension des tableaux cliniques et neuropsychologiques permettant d'approfondir des hypothèses diagnostiques et d'orienter la notion de diagnostic différentiel.
5. Se familiariser avec les aspects d'intervention et de recommandations liés aux différents syndromes présentés.
6. Se familiariser avec les notions d'équité, d'inclusion et de diversité (e.g. ethnique, culturelle, linguistique, d'identité sexuelle et de genre, etc.) dans la pratique en neuropsychologie.
7. Se familiariser avec les grandes et/ou dernières avancées en recherche sur les divers syndromes neuropsychologiques abordés.

Compétences développées (spécifiques et/ou transversales)

Ce cours contribue au développement des compétences suivantes selon les exigences de l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ) :

ÉVALUATION : 1) reconnaître l'ensemble de la symptomatologie liée aux différentes entités cliniques présentées afin d'identifier un syndrome neuropsychologique spécifique; 2) connaître la diversité des facteurs pouvant être à l'origine ou concomitants à une symptomatologie (par exemple, génétiques, biologiques, médicaux ou ethnosociologiques); 3) s'initier à la collecte d'informations en tenant compte des différents facteurs d'influence pertinents à la situation; 4) connaître et identifier les diagnostics différentiels dans différents contextes cliniques et les pistes d'évaluation pour confirmer ou infirmer les hypothèses diagnostiques.

INTERVENTION : 1) connaître les recommandations de base liées aux différents syndromes présentés ; 2) s'initier aux grandes pistes d'interventions en neuropsychologie chez l'adulte; 3) reconnaître l'importance d'ajuster les recommandations et les interventions à la problématique clinique, à la clientèle visée et à la diversité psychosociale, culturelle et ethnique de cette clientèle.

RECHERCHE : 1) connaître les dernières avancées en recherche sur les divers syndromes neuropsychologiques de l'adulte; 2) utiliser son sens critique envers les résultats de recherche présentés; 3) utiliser les moteurs de recherche pertinents pour s'informer au sujet des problématiques présentées.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE : 1) se familiariser avec les valeurs, principes et enjeux éthiques et déontologiques en neuropsychologie chez l'adulte.

Plan de cours

Principales méthodes pédagogiques utilisées

- | | |
|---|---|
| ☒ Présentations magistrales | ☒ Conférences (invités) |
| ☐ Lectures personnelles | ☒ Échanges en groupe |
| ☒ Exercices pratiques | ☒ Présentations étudiantes |
| ☐ Mises en situation / Jeux de rôle | ☐ Classe inversée / Apprentissage autonome |
| ☒ Illustrations de cas | ☐ Observation / Démonstration |
| ☐ Exercices réflexifs | ☒ Autre(s) modalité(s) pédagogique(s) |

Discussions plénières

Note : Le plan de cours doit obligatoirement comporter des objectifs et les méthodes pédagogiques utilisées (voir règlement pédagogique).

Plan de cours

☐ Calendrier des activités

NOTE : Ne pas modifier le gabarit. Une mention doit apparaître pour chacune des semaines du calendrier, même s'il n'y a pas de cours.

Dates	Séance	Contenus	Activités ou évaluations	Conférenciers
Semaine 1 Jeudi, 3 sept. 2026	1	Présentation du plan de cours et du fonctionnement du cours Introduction aux syndromes neuropsychologiques Introduction à l'anamnèse	Présentation magistrale et discussion plénière	Anne Gallagher, Ph.D. et Elisa Gaillard, cand. Ph.D.
Semaine 2 Jeudi, 10 sept. 2026	2	L'entrevue clinique d'anamnèse	Présentation magistrale, exercice de groupe en classe et discussion plénière Validation du motif de consultation pour le travail écrit	Anne Gallagher, Ph.D. et Elisa Gaillard, cand. Ph.D.
Semaine 3 Jeudi, 17 sept. 2026	3	Trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH)	Présentation magistrale et discussion de cas	Magalie Loiselle, Ph.D.
Semaine 4 Jeudi, 24 sept. 2026	4	Troubles neurologiques fonctionnels (TNF)	Présentation magistrale et discussion de cas	Carolane Desmarteaux, cand. Ph.D. et Arline-Aude Bérubé, M.D.
Mercredi, 30 sept. 2026			Remise du travail écrit sur StudiUM (25%)	
Semaine 5 Jeudi, 1er oct. 2026	5	Maladie de Parkinson et chorée de Huntington	Présentation magistrale et discussion de cas	Shady Rahayel, D.Psy., Ph.D.
Semaine 6 Jeudi, 8 oct. 2026	6	Traumatismes craniocérébraux (TCC)	Présentation magistrale et discussion de cas	Hélène Audrit, Ph.D.
Semaine 7 Jeudi, 15 oct. 2026	7	Épilepsie	Présentation magistrale et discussion de cas	Olivier Boucher, Ph.D.

Plan de cours

Semaine 8, Jeudi, 22 oct. 2026		SEMAINE D'ACTIVITÉS LIBRES (AUCUN COURS NI REPRISE DE COURS)		
Semaine 9 Jeudi, 29 oct. 2026	8	Considérations EDI (équité, diversité et inclusion) en neuropsychologie	Présentation magistrale et discussion de cas	Coralie Mercerat, Ph. D.
Vendredi, 30 oct. 2026			Remise de la présentation orale sur StudiUM (25%)	
Semaine 10 Jeudi, 5 nov. 2026	9	Sénescence et vieillissement typique	Présentation magistrale et discussion de cas	Elise Roger, Ph.D.
Semaine 11 Jeudi, 12 nov. 2026	10	Trouble cognitif léger (TCL) et trouble neurocognitif majeur de type Alzheimer	Présentation magistrale et discussion de cas	Camille Larson-Dupuis, Ph.D.
Semaine 12 Jeudi, 19 nov. 2026	11	Accidents vasculaires cérébraux (AVC)	Présentation magistrale et discussion de cas	Simon Charbonneau, Ph.D. et Yan Deschaintre, M.D.
Semaine 13 Jeudi, 26 nov. 2026	12	Troubles neurocognitifs majeurs atypiques	Présentation magistrale et discussion de cas Remise des rétroactions sur les présentations orales sur StudiUM (10%)	Josie-Anne Bertrand, Ph.D.
Semaine 14 Jeudi, 3 déc. 2026	13	Étude de cas cliniques	Présentation magistrale et discussion de cas	Anne Gallagher, Ph.D.
Semaine 15 Jeudi, 10 déc. 2026				
Semaine 16 Jeudi, 17 déc. 2026	14	Examen final écrit (40%)		

Notes :

- Congés fériés les 7 et 30 septembre, ainsi que le 12 octobre 2026. Aucun cours ne peut être donné ou repris à ces dates.
- Congé pour élections provinciales le lundi 5 octobre 2026. Il y a donc exceptionnellement 12 séances (incluant cours et examens) pour les cours du lundi.
- Congé pour études le mardi 8 décembre 2026 (cette semaine comporte cette année une journée supplémentaire).
- Incluant les examens, il doit y avoir 12 séances pour les cours du lundi, et 14 séances pour les cours se tenant les autres jours.
- Les dates des examens finaux sont déterminées par le département, et ne sont **pas modifiables** (voir la date programmée dans Synchro Académique).

Plan de cours

☐ Évaluations

Moyen	Ordinateur personnel requis	Utilisation de l'IA générative	Critères d'évaluation sommaires	Date	Pondération
Remise de travail en ligne	OUI	IA interdite	Chaque étudiant.e choisira un syndrome neuropsychologique parmi les conditions cliniques qui seront abordées en classe et figurant au plan de cours. Après avoir assisté aux deux premiers cours, l'étudiant.e devra élaborer et rédiger l'entrevue clinique qui permettra d'obtenir toutes les informations pertinentes associées à la condition ou au syndrome neuropsychologique qu'il ou elle aura choisi. Le travail doit être introduit par un motif de consultation succinct au choix de l'étudiant.e afin de nous mettre en contexte. Le motif de consultation doit être validé auprès de l'enseignante ou de l'auxiliaire du cours par courriel ou en classe. Le travail devra être téléversé au plus tard le 30 septembre à 23h59. Ce travail a pour but d'amener l'étudiant.e à acquérir des connaissances sur la présentation clinique d'un syndrome ou d'une condition neuropsychologique, ainsi que de l'initier à la planification d'une entrevue clinique d'anamnèse. Critères à respecter : 600 à 800 mots, police Times New Roman, 12 points, interligne 1,5 et marges de 2 cm. À remettre sur StudiUM en format Word.	2026-09-30	25%

Plan de cours

Présentation orale	OUI	IA interdite	Les présentations orales seront faites en équipe de deux ou trois étudiant.e.s. En début de session, chaque équipe choisira un syndrome neuropsychologique différent de ceux présentés en classe et figurant au plan de cours. La présentation orale devra inclure la présentation clinique du syndrome, les critères diagnostiques, le tableau et les particularités neuropsychologiques, le ou les diagnostics différentiels, les thèmes principaux à aborder lors d'une entrevue initiale d'évaluation neuropsychologique dont le motif implique la présence potentielle du syndrome choisi, au moins une considération EDI liée à ce syndrome et quelques recommandations et interventions typiques associées à ce syndrome. Il est aussi possible de présenter un cas clinique pour faciliter la compréhension. Les présentations seront d'une durée de 15 minutes maximum. Les équipes devront enregistrer leur présentation (PPT narré ou medium électronique semblable) et la téléverser au plus tard le 30 octobre à 23h59. Les présentations seront ensuite rendues disponibles à tout le monde au plus tard le 2 novembre. Les étudiant.e.s devront visionner les présentations de leurs collègues aux moments qui leurs conviennent entre le 2 et le 26 novembre. Cette évaluation a pour but d'amener les étudiant.e.s à acquérir des connaissances sur des syndromes neuropsychologiques qui ne seront pas présentés par un.e conférencier.ère invité.e, à réfléchir sur la notion de diagnostic différentiel ainsi que de qu'à s'initier à l'entrevue d'anamnèse et aux recommandations et interventions typiques en neuropsychologie adulte.	2026-10-30	25%
--------------------	-----	--------------	---	------------	-----

Plan de cours

Participation	OUI	IA interdite	Entre le 2 et le 26 novembre, chaque étudiant.e visionnera toutes les présentations orales enregistrées et rédigera une courte rétroaction de deux ou trois phrases pour chacune d'entre elles. Chaque rétroaction doit inclure <u>au moins</u> une question. Les rétroactions devront être déposées sur StudiUM au plus tard le 26 novembre.	2026-11-26	10%
Examen en classe	OUI	IA interdite	Examen écrit en classe via StudiUM. L'examen portera sur l'ensemble des thèmes abordés par les conférencier.ère.s invité.e.s. La matière évaluée n'inclut pas l'information apportée lors des présentations orales enregistrées. L'examen comportera des questions à choix multiples, à développement court et long ainsi que des vignettes cliniques. La consultation de livres et de notes de cours en format papier ou électronique sera permise. Toutefois, il sera strictement interdit de naviguer sur internet et de communiquer avec des confrères de classe ou quiconque pendant l'évaluation.	2026-12-17	40%

Consignes générales et règles pour les évaluations

Lieu de dépôt des travaux	Tous les travaux seront déposés sur StudiUM. À l'intérieur des cinq jours ouvrables suivant la date de remise prescrite, la note de tout travail dont le retard n'est pas justifié par un motif accepté par la direction départementale sera soumise à une pénalité. Cette pénalité consiste en la soustraction d'un nombre de points correspondant à 3% (de la note maximale possible) par jour ouvrable. Par exemple, deux jours de retard entraînent le retrait de 6 points si la note maximale est 100; cinq jours de retard entraînent le retrait de 7,5 points si la note maximale est de 50. Un retard de plus de cinq jours ouvrables entraîne automatiquement une note de 0 pour le travail.
Qualité de la langue	Une pénalité pouvant aller jusqu'à 10% de la note totale pour chaque évaluation pourrait être appliquée si de nombreuses fautes de syntaxe et/ou d'orthographe sont soulevées. Ceci inclut le travail écrit, le support visuel de la présentation orale enregistrée, les rétroactions écrites, ainsi que l'examen final.

Plan de cours

Absence à un examen

L'étudiant.e qui s'absente à un examen doit présenter une pièce justificative dûment datée et signée (i.e. billet médical) dans les sept jours suivant l'absence via le formulaire disponible à cet effet dans le Centre étudiant. Aucun examen intratrimestriel n'étant prévu au plan de cours, l'absence à l'examen final entraînera une reprise par examen différé par l'étudiant.e. Une absence non justifiée à l'examen final entraînera la note de 0 à cette évaluation.

Utilisation de l'IA générative

L'utilisation de tout outil d'intelligence artificielle générative, incluant l'utilisation de modules intégrés d'IA à des applications ou logiciels d'usage courant, est strictement interdite, à moins que l'enseignant(e) n'ait explicitement autorisé leur utilisation et spécifié dans quelles conditions, le cas échéant, l'utilisation est permise. Dans tous les cas, lorsque permise, l'utilisation d'IA dans une production doit être déclarée. Voir le [site des bibliothèques](#) pour savoir comment déclarer votre utilisation de l'IA générative.

Matériel autorisé aux examens

Lors de l'examen final, la consultation de livres et de notes de cours en format papier ou électronique sera permise.

NOTE IMPORTANTE : Les personnes étudiantes bénéficiant d'un accommodement de type « **feuille aide-mémoire** » se verront refuser l'accommodement dans tous les cours du département de psychologie, à moins qu'un tel matériel soit autorisé explicitement par la personne enseignante pour toutes les personnes étudiantes inscrites au cours.

Plan de cours

☐ Ressources

Manuels, textes ou autres ressources obligatoires

Documents suggérés

Lectures suggérées :

- Amieva, H., Azouvi, P., Barbeau, E., Collette, F. (2023). Traité de neuropsychologie clinique de l'adulte, Tome 1 (3^e édition). De Boeck.
- Botez-Marquard, T., Boller, F. (2005). Neuropsychologie clinique et neurologie du comportement (3^e édition). Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Gil, R. (2024). Neuropsychologie (8^e édition). Elsevier Masson.
- Parsons, M. W., Braun, M. M. (2024). Clinical Neuropsychology: A Pocket Handbook for Assessment (4^e édition). American Psychological Association.

Ouvrage(s) à la réserve (obligatoire)

N/A

Équipement ou matériel obligatoire

N/A

Note : Vous pouvez profiter des formations sur la recherche et l'utilisation de logiciels, ainsi que d'autres services des bibliothécaires disciplinaires ici : <https://boite-outils.bib.umontreal.ca/c.php?g=728750&p=5227496> . Vous y trouverez aussi un modèle de la **page de présentation officielle d'un travail** au Département de psychologie (voir au bas de la section).

Plan de cours

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#). En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans Synchro, ces dernières ont préséance. Accédez à Synchro par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Charge de travail attendue

À l'Université de Montréal, un crédit de cours équivaut à 45 heures de travail au total, incluant les périodes d'enseignement et le travail personnel (p. ex. étude, production de travaux, consultations, etc.). Ainsi, chaque cours de trois crédits équivaut à 135 heures de travail au total, généralement réparties de la façon suivante : trois (3) heures de cours et six (6) heures de travail personnel par semaine, pour un **total de neuf (9) heures par semaine**.

Consignes et règles concernant les évaluations

Absence à une évaluation

La personne étudiante qui s'absente à un **examen**, un **quizz**, une **présentation orale** ou un **cours pour lequel la participation est évaluée** doit présenter au Département une pièce justificative dûment datée et signée (p. ex. billet médical) **dans les sept (7) suivant l'absence (jours de calendrier)** via le formulaire CHE_Absence_Evaluation du Centre étudiant. La pièce justificative ne doit pas être transmise à l'enseignant(e) du cours.

Si le motif est jugé recevable par le Département, l'étudiant(e) qui s'absente à une évaluation **intra-trimestrielle** verra la pondération de cette évaluation redistribuée de façon proportionnelle sur les pondérations des autres évaluations, préférablement du même type. Dans le cas d'une absence à un examen **final**, la personne étudiante devra obligatoirement se soumettre à un examen différé. Les examens différés sont gérés par le SAFIRE, et ont lieu à dates fixes, environ trois ou quatre semaines après la fin du trimestre.

Une absence non-justifiée ou motivée au-delà du délai des sept (7) jours suivant l'absence à une évaluation entraîne la note de zéro (0) à cette évaluation, sans possibilité de reprise ou de modification de la pondération des autres évaluations.

IMPORTANT : Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisées à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

Délai dans la remise d'un travail

La personne étudiante qui remet un travail en retard doit présenter une demande à **l'intérieur des cinq (5) jours (jours de calendrier) suivant la date de remise prescrite** via le formulaire CHE_Delai_remise_travail dans le Centre étudiant. La pièce justificative n'a pas à être transmise à l'enseignant(e) du cours.

La note de tout travail dont le retard n'est pas justifié par un motif accepté par la direction sera soumise à une **pénalité de 3% de la note maximale possible pour cette évaluation par jour de calendrier**. Un retard de **plus de cinq (5) jours de calendrier entraîne la note zéro (0) pour cette évaluation** si la demande de délai n'a pas été faite à temps, ou si le motif est jugé non recevable par le Département.

Plan de cours

IMPORTANT : Les personnes enseignantes ne sont en aucun cas autorisé(e)s à accorder des délais, des modifications de pondération ou tout autre accommodement à une personne étudiante pour une situation individuelle.

Qualité de la langue Une pénalité pouvant aller jusqu'à 10% de la note totale pour chaque évaluation pourrait être appliquée (p. ex. fautes d'orthographe, de grammaire, de syntaxe, etc.).

Seuil de réussite exigé dans un cours **Cours avec barème littéral :** Premier cycle : 50 % (D) et Cycles supérieurs : 60 % (C)
Cours avec barème succès ou échec (S/E) : Pour obtenir la mention « Succès » (S) l'étudiant(e) doit avoir réussi chacune des évaluations prévues au plan de cours. Ceci est applicable à tous les cycles d'études.
(*) Voir barème de notation à la fin du présent document.

Dates importantes

Modification de l'inscription (sans frais) **2026-09-16**

Date limite d'abandon (avec frais) **2026-11-06**

Évaluation de l'enseignement Avant l'examen final, vous recevrez un courriel vous invitant à donner votre rétroaction quant à l'enseignement. Il est très important de compléter cette évaluation pour chacun de vos cours.

Cette rétroaction se veut constructive et les commentaires doivent être respectueux. Il est à noter que les enseignant(e)s lisent les commentaires concernant leur cours.

Vous êtes fortement invité(e) à prendre connaissance du [Code de vie du Département de psychologie](#).

Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap (PESH)

Mesures d'accommodement

- Le [SPESH](#) est l'instance qui accorde les accommodements après étude du dossier de l'étudiant(e) qui en a fait la demande.
- Le [SAFIRE](#) est l'instance qui organise les examens des PESH qui sont effectués en classe et qui sont d'une durée d'une heure ou plus.

IMPORTANT : Une fois que les accommodements ont été accordés par le ou la conseiller(ère) du SPESH, **la personne étudiante est responsable de faire sa demande dans les délais prescrits** pour que les mesures d'accommodements liés aux examens soient organisées par SAFIRE. Il est également à noter que des politiques départementales sont en vigueur concernant certains accommodements particulier (voir ci-dessous – section Politiques départementales)

Note : Si vous communiquez vos demandes concernant un examen à votre conseiller(ère) du SPESH, à votre enseignant(e), ou au Département de psychologie, **l'information ne sera pas transmise au SAFIRE**. Le cas échéant, aucune modalité de compensation ne sera accordée à la personne étudiante.

Plan de cours

Le formulaire de demande en ligne du SAFIRE doit être rempli au moins **21 jours** avant la date de l'examen. Il est **FORTEMENT** recommandé de faire votre demande pour tous vos examens dès le début de la session lorsque vos inscriptions aux cours sont définitives.

Tout retard entrainera automatiquement le refus de la demande.

**** AUCUN accommodement ne pourra être pris auprès de l'enseignant(e) ou du Département de psychologie ****

Utilisation des technologies en classe

Captation et enregistrement des cours L'enregistrement des cours n'est pas autorisé. La captation sous toutes ses formes (audio, vidéo, photographique) au moyen de tous types de technologie est interdite.

Exceptionnellement et sur demande de l'étudiant(e), la personne enseignante peut, pour des raisons jugées valables, permettre l'enregistrement d'une ou de plusieurs séance(s) de son cours, en totalité ou en partie.

L'étudiant(e) est responsable de faire l'enregistrement, ou de faire faire l'enregistrement par un pair désigné, dont l'identité aura été communiquée à l'enseignant(e) du cours.

Des modalités concernant l'utilisation du matériel enregistré sont convenues avec l'enseignant(e), notamment en ce qui concerne la confidentialité, la durée de conservation et la destruction des enregistrements.

Dans tous les cas, y compris si vous bénéficiez d'un accommodement accordé par le SPESH lié à l'enregistrement des cours, **vous devez obligatoirement compléter et faire signer le formulaire d'autorisation** par l'enseignant(e) pour être autorisé(e) à faire l'enregistrement. Vous trouverez le formulaire [ICI](#), ainsi que sur les WikiPsy des étudiants et des enseignants du Département de psychologie.

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Tous les ateliers des Services à la vie étudiante <https://vieetudiante.umontreal.ca/catalogue-vie-etudiante>

Aide en français <https://français.umontreal.ca/soutiller-en-français/guides-et-outils-pratiques/>

Aide à l'apprentissage <https://vieetudiante.umontreal.ca/soutien-etudes/aide-apprentissage>

Citer ses sources – styles et logiciels (guide) <https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer>

Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM <https://bib.umontreal.ca>

Plan de cours

Intégrité, fraude et plagiat

À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat. La personne étudiante a la responsabilité de connaître les règlements universitaires.

Règlements disciplinaires sur le plagiat et la fraude

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(1er cycle\)](#)

[Règlement disciplinaire - Plagiat et fraude \(cycles supérieurs\)](#)

Directives sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IAg) à l'Université de Montréal

[Directive UdeM - Utilisation de l'intelligence artificielle](#)

Sauf avis contraire, les personnes étudiantes doivent tenir pour acquis que **l'utilisation de l'intelligence artificielle générative n'est pas autorisée** pour la production des travaux, examens, rapports, ou tout autre type d'évaluation et pourrait être reconnue comme étant une fraude ou du plagiat. Les personnes étudiantes pourraient être tenues d'expliquer le processus de réalisation de leurs travaux.

Tout sur l'intégrité, la fraude, et le plagiat

<http://integrite.umontreal.ca/>

Propriété intellectuelle Notes de cours et autre matériel pédagogique

Le Département de psychologie tient à souligner qu'il est formellement interdit de reproduire, distribuer ou publier tout matériel pédagogique (p. ex. notes de cours, exemples de travaux, préparations aux examens, etc.) produit par une personne enseignante, superviseure ou auxiliaire d'enseignement, ou tout ce qui a trait aux évaluations dans les cours. Par exemple, le matériel pédagogique ne doit jamais être partagé sur des sites tels que Studocu ou autres sites internet du même genre.

À noter que l'utilisation **d'applications d'aide à l'apprentissage** assistées par l'IA (p. ex. qui produit des résumés, des quizz, ou des *flashcards*) n'est autorisée que si le développeur de l'application mentionne explicitement dans les termes et conditions d'utilisation et sa politique de protection de la vie privée que les informations ne sont pas partagées **et ne servent pas à entraîner l'IA qui sous-tend l'application**.

Plan de cours

Code de vie du Département de psychologie

À l'Université de Montréal, le harcèlement, la discrimination, le racisme et les violences à caractère sexuel sont proscrits.

En outre, le Département de psychologie, en collaboration avec ses Associations étudiantes, s'est doté d'un [Code de vie](#). Le code de conduite vise à se doter de principes qui devraient guider les interactions entre les individus. Il a pour objectif premier de favoriser un climat et milieu propice aux études et au travail. Le code est organisé autour des trois principes directeurs suivants :

- 1) Respect envers les personnes et les lieux
- 2) Assumer ses responsabilités
- 3) Faire preuve d'ouverture d'esprits, d'autocritique et de tolérance

Il est attendu que ce code de conduite soit lu et respecté par toutes les personnes de la communauté départementale (personnes étudiantes, enseignantes et employées).

Politique universitaire	Politique visant à favoriser un milieu de travail, d'études et de vie empreint de respect et exempt de toute forme d'incivilité, de harcèlement, de discrimination et de racisme
--------------------------------	--

Bureau du respect de la personne	https://respect.umontreal.ca/accueil/
---	---

(suite – page suivante)

Plan de cours

GRILLE DE CONVERSION DES NOTES À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Dans chaque cours, le résultat final en pourcentage sera transformé selon le barème reproduit dans la grille de conversion. À chaque pourcentage correspondent une lettre et sa valeur numérique. C'est cette valeur numérique qui sert au calcul de la moyenne de groupe.

Premier cycle	Résultat final en pourcentage (%)	Notation		Cycles supérieurs
		Lettre	Points	
Excellent	90-100	A+	4,3	Excellent
	85-89	A	4,0	
	80-84	A-	3,7	
Très bon	77-79	B+	3,3	Bon
	73-76	B	3,0	
	70-72	B-	2,7	
Bon	65-69	C+	2,3	Passable
	60-64	C	2,0	
	57-59	C-	1,7	
Passable	54-56	D+	1,3	Échec
	50-53	D	1,0	
Faible (échec)	35-49	E	0,5	
Nul (échec)	0-34	F	0	

NOTE : La note finale en pourcentage (%) doit être arrondie à l'entier le plus près avant d'effectuer la conversion littérale.

POLITIQUES DÉPARTEMENTALES

1. Cours et stages dont le barème de notation est Succès (S) ou Échec (E)

Pour tous les cycles d'études, dans les cours et stages dont le barème de notation est Succès (S) ou Échec (E), l'étudiant(e) doit avoir réussi chacune des évaluations prévues au plan de cours pour obtenir la mention « Succès » (S) dans le cours ou le stage.

2. Standardisation des notes au premier cycle

Sauf exception, au premier cycle, dans les cours de 30 étudiants et plus, la moyenne finale de groupe doit se situer entre **65,0 % et 79,0 %** inclusivement, une fois le barème de conversion appliqué.

Si la moyenne finale du cours est inférieure à 65,0% ou supérieure à 79,0%, des mesures de correction s'appliquent obligatoirement. Il faut alors respectivement ajouter ou enlever à chaque étudiant le nombre de points (sur 100) qui correspond à la différence entre la moyenne finale obtenue et 65,0 % ou 79,0 %, selon le cas.

Si toutefois la distribution des notes le justifiait, ou si la correction prévue s'avérait trop importante, d'autres mesures de correction pourraient être appliquées afin que la mise en rang des étudiants soit appropriée.

Plan de cours

Par exemple, l'enseignant(e) *pourrait* décider de retirer d'une évaluation les questions ayant été manquées ou réussies par 90% des étudiant(e)s ou plus, puisque la validité des questions pourrait alors être mise en cause. Les autres questions de l'évaluation verraient alors leur pondération augmenter proportionnellement.

La présente politique **ne s'applique pas aux cours de service** (cours offerts exclusivement dans d'autres départements ou facultés, et cours de niveau collégial PSY19XX).

Aussi, en raison de leur composante pratique, **les cours suivants sont exclus de la politique de standardisation**, peu importe le nombre de personnes inscrites au cours :

- Cours obligatoires des cheminement honor
 - PSY40001/PSY40002
 - PSY6028, PSY6022, PSY6913
- Méthodes et techniques d'entrevue (PSY3129)
- Analyses quantitatives en psychologie 2 (PSY3204)
- Tous les laboratoires (PSY2007, PSY3008, PSY3009, NCM2200)

3. Mesures d'accommodement particulières – Étudiant(e)s en situation de handicap

3.1 Feuille aide-mémoire

Étant donné les types d'évaluations et les connaissances requises en psychologie, le Département n'autorise pas l'utilisation de feuilles aide-mémoire pour les étudiants bénéficiant d'accommodements par le Service aux personnes en situation de handicap (SPESH).

Les feuilles aide-mémoire, ou tout autre outil similaire, ne sont autorisées que lorsque l'enseignant(e) a prévu cette mesure pour l'ensemble des étudiant(e)s du groupe.

3.2 Utilisation d'Antidote pour les examens QCM

L'étudiant(e) ayant un accommodement prévoyant l'accès au logiciel Antidote pour ses évaluations ne bénéficiera pas de l'accès à un ordinateur pour effectuer un examen composé en totalité de questions à choix multiples (QCM), à moins que l'ordinateur soit requis pour d'autres raisons ou accommodements spécifiques.